



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

~~~~~

Date de convocation : 24 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Monsieur Pierre LAURENT, absent excusé qui avait donné son pouvoir à Monsieur Dominique JOUVE.

Mme Maryse BONNEVIE a été nommée secrétaire de séance.

**-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-**

En préambule, le Maire sollicite les élus pour l'ajout deux points à l'ordre du jour, la participation financière de la commune à une complémentaire santé, et le maintien ou pas de la semaine de 4 jours et demi à l'école communale. Avis favorable à l'unanimité.

### 1) **Compte-rendu du conseil du 15 janvier 2018**

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) **Projet Entrée Nord du village**

Le maire rappelle que le conseil avait voté le 11/09/2017 le lancement en 2018 d'une première phase de l'**Aménagement de l'Entrée Nord de Venterol** pour 642 000 € HT.

Depuis, des éléments nouveaux sont apparus :

- Il apparaît très difficile et coûteux de réaliser le projet en deux phases. La somme des contraintes, et notamment la nécessité de préserver l'ensemble des accès pendant les travaux et la recherche d'intégration paysagère, imposent finalement de la réaliser en une seule tranche pour éviter la construction d'ouvrages provisoires qui auraient un effet important sur le coût global. Cette organisation permettra aussi de réduire la durée globale des perturbations apportées à l'école.
- Le coût global prévisionnel du bâtiment (local technique + WC publics) a augmenté.

En conséquence, le Maire propose de lancer en 2018 la réalisation de l'opération Entrée Nord en une phase unique avec le plan de financement prévisionnel suivant pour les aménagements extérieurs et le bâtiment :

- Subvention de la Région AURA (acquise) : 100 000 €
- Subvention du Département de la Drôme (dossier en cours) : 150 000 €
- Subvention de l'Etat (dossier DETR en cours) : 125 000 €
- Emprunt de la commune : 100 000 €
- Fonds propres de la commune : 354 835 € HT + TVA

TOTAL : 829 835 € HT, soit 995 802 € TTC dont environ 130 000 € de FCTVA

Après concertation, le conseil municipal :

- Approuve la proposition du Maire : lancement de l'opération dans sa globalité, plan de financement inclus ;
- L'autorise à solliciter de la Région, du Département et de l'Etat des subventions au taux maximal.

Avis favorable à l'unanimité.

### **3) Projet rue bel Air et rue du Goulet**

La grave pénurie d'eau potable qui s'est poursuivie jusqu'en décembre nous conduit à prévoir de rechercher une nouvelle ressource. Si les études seront a priori prises en charge par le Département, la réalisation de l'ouvrage et de son raccordement au réseau seront, au moins en partie, à la charge de la commune. Le coût risque d'être très conséquent.

En conséquence, afin de conserver des liquidités sur le budget de l'eau, le conseil décide à l'unanimité de reporter le projet de réaménagement de la voirie et des réseaux des rues Bel Air et du Goulet.

### **4) Adhésion MNT**

Le Maire explique aux élus que la commune a proposé aux agents d'adhérer à une mutuelle complémentaire prévoyance permettant le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie de plus de 3 mois. Cette adhésion coûterait entre 15 et 20 € par mois et la municipalité participerait à hauteur de 5 € par mois. 3 ou 4 agents seraient intéressés sur les 10.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **5) Financement définitif des travaux de rénovation de la chapelle Sainte Perpétue.**

Le maire donne aux élus le financement définitif des dépenses et recettes relatives aux travaux de rénovation des peintures de la Chapelle Sainte Perpétue :

8 645 € ont été dépensés, le département a versé une subvention de 2 448€, l'APAVEN 500€, la société des monuments anciens de la Drôme 1 500 €, et la Fondation du Patrimoine 3 360.50 €. 836.50 € restent donc à la charge de la commune.

## **6) Rythmes scolaires – rentrée scolaire 2018-2019**

Le Maire rappelle aux élus l'historique de la mise en place des ateliers périscolaires depuis 2013 au sein de l'école communale, avec un temps scolaire de 4 jours et demi, sachant que Venterol était précurseur en la matière.

En 2017, le Président de la République accorde aux communes le choix d'un retour à 4 jours ou le maintien à 4.5 jours.

Dans un premier temps, la directrice de l'école communale a demandé aux parents leur avis par voie de questionnaire.

La municipalité, consciente de l'impact sur les ateliers périscolaires et l'organisation du temps scolaire des enfants s'est concertée avec les parents pour avoir leur avis, qu'elle s'est engagée à soutenir.

Le vote des parents sur 33 familles a été de 18 pour 4.5 jours, 12 pour 4 jours et 1 ne s'est pas prononcée.

Le conseil d'école a voté à 5 voix la semaine de 4 jours contre 4 voix la semaine de 4.5.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer et propose de ne pas suivre l'avis du conseil d'école, et donc de maintenir la semaine de 4.5 jours conformément à l'engagement pris auprès des parents d'élèves.

Avis favorable à 10 voix et 3 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 26 février 2018 à 18h30.**